

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 9028
N/REF : 4/05/2025 0H32 C:007644 I:11267
V/REF : Contrat N°009028 du 23/02/2013

A.E.S FENELON-LA TRINITE
FENELON
1 RUE PAUL-MICHEL PERRET
69006 LYON

IMMEUBLE : AEF FENELON TRINITE
1 RUE PAUL MICHEL PERRET
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 05 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 1 - PRENDRE IMPERATIVEMENT RDV UN MERCREDI AVEC LE GARDIEN
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr T. DUCHARNE

POMPAGE - CURAGE DU BAC A GRAISSE : D'ENVIRON 1M3
POMPAGE - CURAGE DE 4 BONDES DE SOL DANS LES CUISINES

EVACUATION DES DECHETS A LA STATION D'EPURATION
(L'ACCES, LA DESTRUCTION, L'INCINERATION DES GRAISSES SERA FACTURE AU
PRIX COUTANT SELON LE BSD)

2 FOIS/ L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mai de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/03/2025

Prix de base du contrat : 740,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 10/2012	Valeur :	110,9
	Mois de l'indice de révision	: 12/2024	Valeur :	142,8

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage du bac a graisse/4 Bondes sols	2/AN	920,56	920,56
TOTAL H.T.				920,56
T.V.A. a 20,00%				184,11
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1104,67</u>

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.